ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 mars 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **TERRES DE CAUX** (Département de la Seine Maritime – Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo)
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :	17 février 2020 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Site composé de 4 parcelles, à proximité de l'hyper centre, correspondant à un immense pré comprenant un bâtiment en longueur abritant 7 garages (parcelle cadastrée section **AD n°25**), de bâtiments vétustes démolis (dalles de béton toujours existantes) et d'un bâtiment en briques et toiture en taules en mauvais état (parcelles cadastrées section **AD n°s 27,30 et 31**) pour une contenance totale de 1 714 m².
URBANISME :	**Zone UC au PLU :** Zone urbaine centrale.
PROJET :	Projet d'opération immobilière après démolition. La commune souhaite construire une résidence à vocation de mixité intergénérationnelle à Fauville-en-Caux. L'objectif est de densifier l'habitat à proximité de l'hyper centre.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**10 avril 2020** – Avis favorable Densité : 10 logements/ha
PROPRIÉTAIRE :	**Consorts Saint Martin (AD 27, 30 et 31) – Consorts Rabiot (AD 25)**
ÉVALUATION DOMANIALE :	*Acquisition d'un montant inférieur au seuil de consultation des Domaines.*
IMPUTATION :	**Compte n° 920 536 – TERRES DE CAUX "Résidence à Mixité intergénérationnelle – Fauville-en-Caux"** **Enveloppe projet : 99 750 €**

Cette décision annule et remplace la précédente décision en date du 7 Juillet 2020

ROUEN le 15/07/2020

Le Directeur Général

de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Foncières
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT

23 JUIL. 2020

DAF/DD